


Adresse de facturation

BIGEON johann
2 Impasse le haut des Perelles
14210 LE LOCHEUR
France

Adresse de livraison

johann BIGEON
2 Impasse le haut des Perelles
14210 LE LOCHEUR
France

N° facture :	Date facture :	Référence :	Date commande
FACPPF260604428	30/06/2026	J000053518	25/06/2026

Code article	Désignation	Reste à livrer	Quantité livrée	Prix net TTC	Montant net TTC
RG-215813	Robinet série 4000		1,00	21,83	21,83
RG-124573	Raccordement pour jerrican eaux usées Din96 COMET		1,00	13,50	13,50
RG-124524	Jerrican alimentaire grande ouverture pour camping-car Contenance : 19 Litres COMET		2,00	14,77	29,54
RG-124564	Bouchon avec passage de tuyau pour jerrican (gros bouchon) COMET		1,00	4,50	4,50
RG-428414	Bonde et bouchon pour cuves CAN		1,00	8,40	8,40
RG-428480	Evier en acier inoxydable 360x360x150 NAVY LOAD		1,00	62,90	62,90
RG-807101	Porte-vélos électriques VeloTrack Frame pour fourgon THULE		1,00	1 249,00	1 249,00
Articles en reliquat :					
RG-807112	Rail de montage pour porte-vélos VeloTrack THULE	1,00			

Adresse de retour après avoir obtenu votre numéro de dossier SAV auprès du service client :

Just4Camper
Service VAD Retours
21 rue Henri Becquerel
CS 60901
11201 Lézignan Corbières Cedex

GARANTIE CONTRACTUELLE 24 mois : conservez cette facture qui tient lieu de bon de garantie.

Date	Mode de règlement	Montant
25/06/2026	Hipay web	1 559,04

Eco-participation mobilier TTC				0,17
Montant total HT				1 158,20
TVA	20,00	sur	1 158,20	231,64
<i>TVA acquittée d'après les débits</i>				
Montant total TTC (EUR)				1 389,84

Selon la Loi N° 80335 au J.O. du 12.05.1980 "le transfert de propriété ne sera effectif qu'après le règlement intégral de cette facture".
Dans l'hypothèse d'un retard de paiement par rapport à l'échéance prévue, une pénalité sera automatiquement appliquée égale au taux de base bancaire + 3 points, en cas de frais de recouvrement, ces derniers seront à la charge de l'acheteur. En application des règles du code de procédure civile et en cas de désaccord entre les parties, le litige sera soumis au tribunal territorialement compétent